

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue lundi, le 14 mai 2012 à 20h00 à la salle de l'Édifice municipal sous la présidence de M. Bertrand Bouchard, maire et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Lyne Girard
Diane Tremblay
Ruth Tremblay
Lise Savard
Guy Tremblay
Régis Pilote

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE
3. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

87-05-12 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

88-05-12 Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billet un montant total de 203 600\$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
50-06	96 600\$
131-11	107 000\$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 203 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 50-06 et 131-11 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 22 mai 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	12 200 \$
2014.	12 600 \$
2015.	13 000 \$
2016.	13 300 \$
2017.	13 900 \$ (à payer en 2017)
2017.	138 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité des Éboulements émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 mai 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 50-06 et 131-11 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

89-05-12 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligation à la suite des demandes de soumissions publiques

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 22 mai 2012 pour un montant de 203 600 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéro 50-06 et 131-11 au prix de 98,04400, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

12 200\$	2,05%	22 mai 2013
12 600\$	2,30%	22 mai 2014
13 000\$	2,40%	22 mai 2015
13 300\$	2,60%	22 mai 2016
152 500\$	2,80%	22 mai 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

90-05-12 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h15, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard,
maire

Linda Gauthier,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière